

DIAG07 - REPERAGE AMIANTE SANS MENTION : Formation continue obligatoire des opérateurs (E-learning 7H)

DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX

220 € par participant

Soit 264 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine amiante selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine amiante selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Pour la certification "sans mention", cette dernière doit démontrer, entre autres, qu'elle possède les connaissances requises sur :

- les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ;
- le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- l'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;
- le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles du code de la santé publique ;

**PROGRAMME**

1. Les propriétés de l'amiante (30 minutes)
2. Les risques sanitaires de l'amiante (40 minutes)
3. Les différents Matériaux Pouvant Contenir de l'Amiante (1 heure)
4. Historique de l'utilisation de l'amiante jusqu'à son interdiction (35 minutes)
5. Les dispositifs législatifs et réglementaires (1 heure 30)
6. Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants (45 minutes)
7. Normes et méthodes des repérages de la liste A et B (2 heures)
8. Normes et méthodes permettant de mettre en oeuvre les évaluations (25 minutes)
9. Réglementation du classement des immeubles et sécurité incendie (1 heure)

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi et GLOBAL CERTIFICATION



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.